

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPE 48 Contrat de transaction passé avec l'entreprise FREYSSINET FRANCE SNC relatif au règlement des travaux d'étalement d'urgence de la structure béton de la halle du garage d'Aubervilliers.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec l'entreprise FREYSSINET France SAS pour le règlement des travaux de réparation d'urgence de la halle du garage d'Aubervilliers ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1. Est approuvé le contrat de transaction passé avec l'entreprise FREYSSINET FRANCE SNC relatif aux travaux de réparation de la structure béton de la halle du garage d'Aubervilliers pour un montant de 80 682,16 euros.

Article 2. M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit contrat de transaction, dont le projet est joint à la présente délibération.

Article 3. Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'AP 04340 du budget de la Ville de Paris sur l'exercice 2012.